

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES CONCLUSIONS D'ENVIRONNEMENT  
CANADA

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, voici quelques conclusions intéressantes d'Environnement Canada au sujet des pluies acides.

Les initiatives que prévoient actuellement les États-Unis en ce qui concerne la technologie du charbon propre ne permettront pas de réduire de façon mesurable la pollution atmosphérique transfrontalière d'ici 1995.

Même après 1995, si les États-Unis n'ont pas de programme de contrôle des pluies acides, ni les initiatives qu'ils prévoient actuellement en ce qui concerne la technologie du charbon propre ni les programmes de contrôle en vigueur ne permettront de réduire de façon sensible la pollution atmosphérique transfrontalière pendant le prochain quart de siècle au moins.

Même si des dépenses d'environ 1,7 milliard semblent répondre à tous les critères techniques des envoyés spéciaux, la pollution en provenance des États-Unis sera à peine réduite et cela ne permettra pas de remédier aux dommages causés au Canada.

Le gouvernement va-t-il donner suite aux conclusions d'Environnement Canada en demandant au président Reagan, au prochain sommet, d'imposer des contrôles de la pollution aux États-Unis, de façon à protéger l'environnement canadien? Nous l'espérons.

\* \* \*

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS DU TARIF DE DEUXIÈME CLASSE À LA PUBLICATION  
*THE CANADIAN LUTHERAN*

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek):** Monsieur le Président, *The Canadian Lutheran*, l'organe national de l'Église luthérienne, a succédé à trois publications luthériennes antérieures qui toutes bénéficiaient du tarif d'affranchissement de deuxième classe.

Vous pouvez donc imaginer la stupéfaction des Luthériens lorsque des agents de Postes Canada leur ont dit que *The Canadian Lutheran* n'avait pas droit au tarif de deuxième classe parce qu'il ne contenait pas suffisamment d'articles axés sur la religion.

Pendant ce temps, sous prétexte de présenter des nouvelles ou des articles intéressant le grand public, la revue *Playboy* a obtenu le tarif de deuxième classe des mêmes autorités.

De toute évidence, il faudrait faire preuve de jugement et de bon sens pour appliquer les règlements en vigueur. Ces décisions arbitraires et incohérentes caractérisent une administration postale malade qui semble bien décidée à mécontenter tous les Canadiens.

### Article 21 du Règlement

J'exhorte le ministre à dire aux bureaucrates de Postes Canada de cesser d'exaspérer les Canadiens et de commencer à les servir.

\* \* \*

### LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

LE CONTRAT CONCERNANT LE BRISE-GLACE POLAR 8—LE RÔLE  
D'UN ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ D'ÉVALUATION

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, l'affaire Oerlikon nous a révélé que des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale, qui avaient eu affaire aux soumissions, ont quitté le ministère pour entrer au service d'une société ayant déposé une offre, c'est-à-dire Oerlikon. La situation a manifestement donné lieu à un conflit d'intérêts.

Nous venons maintenant d'apprendre qu'un membre du comité gouvernemental chargé d'examiner les propositions concernant le brise-glace Polar 8 s'est joint à un consortium qui souhaite obtenir le contrat, muni des renseignements confidentiels qu'une société rivale a dû fournir à l'équipe. Voilà donc, évidemment, un autre conflit d'intérêts.

Peter Hatfield faisait partie du comité qui a étudié les devis proposés en vue de construire le nouveau brise-glace de la Garde côtière. On vient de découvrir qu'il a participé à l'offre qu'a présentée en dernière heure, le 15 janvier, un consortium à peine formé.

Ce nouveau consortium, au sein duquel siège Peter Hatfield, membre de l'équipe chargée d'évaluer les offres, possédait nécessairement des données privilégiées qui lui ont permis de soumettre une proposition plus basse que les offres déjà présentées. Voilà un abus flagrant du mécanisme des appels d'offres, ce qui constitue, de toute évidence, un conflit d'intérêts.

Il faut que le gouvernement fédéral prenne sans délai des mesures qui rendent non seulement justice, en l'occurrence, mais qui en donnent aussi l'impression.

\* \* \*

[Français]

### L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PAIX

**M. Guy St-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, j'aimerais vous lire la lettre que Sylvie Tremblay, 5<sup>e</sup> année, de Rochebaucourt, Abitibi, fille de Rosaire et Cécile Tremblay, a écrite au premier ministre du Canada (M. Mulroney) dans le cadre de l'Année internationale de la paix:

Monsieur le premier ministre,

J'aurais une requête à vous adresser pour l'Année internationale de la paix. Vous savez bien qu'il y a des pays où les enfants n'ont pas de nourriture, qu'il y a des pauvres, des orphelins et qu'ici ou là on lance des bombes nucléaires. C'est pourquoi je vous demande de faire cesser ces choses terrifiantes pour que le monde devienne plus beau. Ce n'est pas seulement pour moi, mais pour vous aussi et pour tout le monde, surtout pour l'amour de Dieu.